



CONSEIL MUNICIPAL – LISTE DES DELIBERATIONS SÉANCE DU 23 MAI 2025 COMMUNE DE CHESSY

Mise en ligne le 27 mai 2025

Présents :

Mesdames et Messieurs BOURJOT, POILPRET, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, LENGLET, POURCHET, MANETTI, WURTZ, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, TARTARE, VERGNAUD, LAURENT, DICIARA, GUILLAUME, MARSAUD, TIMBRANDY, SECK

Pouvoirs :

Madame Maithée URETA, ayant donné pouvoir à Madame Madeleine BALCON
Monsieur Antoine POUPART, ayant donné pouvoir à Monsieur Paul WURTZ
Monsieur Laurent HENRY, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle POILPRET
Madame Samira BOULANGER, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick LENGLET
Madame Florence CACHEUX, ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent ETIENNE
Monsieur Jean-Pierre GALLARDO, ayant donné pouvoir à Monsieur Fabio TIMBRANDY
Madame Béatrice DIDES-SCHUMACHER, ayant donné pouvoir à Monsieur Ousseynou SECK

Absents :

Madame Sandrine LECOLLE
Monsieur Benoît FROMEAUX
Madame Malika AMEDDAH

Secrétaire de séance :

Madame Madeleine BALCON

Quorum :

Membres du Conseil municipal en exercice : 29
Membres du Conseil municipal présents et représentés : 26
Membres du Conseil municipal absents non représentés : 3

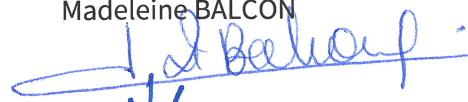
Liste des délibérations prises :

- 2025-027** Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 avril 2025 / **adoptée à l'unanimité des présents**
- 2025-028** Adoption du compte finance unique 2024 du budget principal et des budgets / **adoptée à l'unanimité des présents**
- 2025-029** Affectation des résultats 2024 du budget de la commune et des budgets / **adoptée à l'unanimité des présents**
- 2025-030** Budgets supplémentaires du budget principal et des budgets annexes / **adoptée à l'unanimité des présents**
- 2025-031** Renouvellement de la convention relative à la mise à disposition d'abris-voyageurs / **adoptée à l'unanimité des présents**
- 2025-032** Organisateur d'un séjour jeunesse / **adoptée à l'unanimité des présents**
- 2025-033** Mise à disposition à titre gracieux de locaux communaux dans le cadre du dispositif « Ecole ouverte - Vacances apprenantes » / **adoptée à l'unanimité des présents**
- 2025-034** Adhésion de la commune à un groupement de commandes pour la fourniture d'un Espace Numérique de Travail (ENT) pour les écoles communales / **adoptée à l'unanimité des présents**
- 2025-035** Avis de la commune de Chessy concernant le projet de PLUi arrêté par Val d'Europe Agglomération le 14 mars 2025 / **adoptée à l'unanimité des présents**
- 2025-036** Acquisition des parcelles cadastrées AD 43, AD 46, AD 114, AD 131, AD 153 et AD 172 situées en zone N du PLUi, en Espace Boisé Classé (EBC) et en Espace Naturel Sensible (ENS), sises, lieux-dits « Les Chapettes », « Les Hauts Châteaux » et « Le Saut Louvet », pour une superficie totale de 2 076m² / **adoptée à l'unanimité des présents**

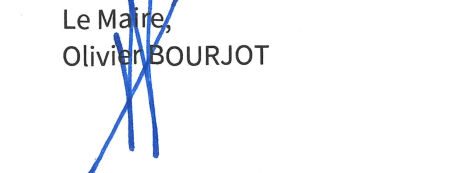
Fin de la séance à 21h00

Chessy, 23 mai 2025

La secrétaire de séance,
Madeleine BALCON



Le Maire,
Olivier BOURJOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHESSY

Délibération n° 2025.027		
Date de convocation : 16/05/2025		Date d’affichage : 16/05/2025
L'an deux mille vingt-cinq, le 23 mai à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 16 mai 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.		
Membres en exercice : 29	Membres présents : 19	Nombre de votants : 26
Étaient présents : Mesdames et Messieurs BOURJOT, POILPRET, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, LENGLET, POURCHET, MANETTI, WURTZ, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, TARTARE, VERGNAUD, LAURENT, DICHARA, GUILLAUME, MARSAUD, TIMBRANDY, SECK Absents ayant donné pouvoir : Madame Maithée URETA, ayant donné pouvoir à Madame Madeleine BALCON Monsieur Antoine POUPART, ayant donné pouvoir à Monsieur Paul WURTZ Monsieur Laurent HENRY, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle POILPRET Madame Samira BOULANGER, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick LENGLET Madame Florence CACHEUX, ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent ETIENNE Monsieur Jean-Pierre GALLARDO, ayant donné pouvoir à Monsieur Fabio TIMBRANDY Madame Béatrice DIDES-SCHUMACHER, ayant donné pouvoir à Monsieur Ousseynou SECK Absents : Madame Sandrine LECOLLE Monsieur Benoît FROMEAUX Madame Malika AMEDDAH A été élue secrétaire : Madame Madeleine BALCON		
OBJET	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 avril 2025.	
Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit : Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-15, L.2121-18, L.2121-21, L.2121-23, L.2121-25 et L.2121-26 ; Vu la délibération n°2022-12-01 relative à la mise à jour du règlement intérieur du conseil municipal ;		

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250527-Del_2025_027-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Délibération n° 2025.027

Considérant que la dernière séance du conseil municipal a eu lieu le 4 avril 2025 ;

Considérant que le procès-verbal de ladite séance du Conseil municipal a été rédigé et transmis aux membres du Conseil municipal dans les délais légaux ;

Considérant qu'aucune observation ni correction n'a été formulée par les membres du Conseil municipal concernant le procès-verbal ;

Considérant qu'aucune objection n'a été soulevée lors de l'examen de ce procès-verbal ;

L'exposé du rapporteur entendu,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

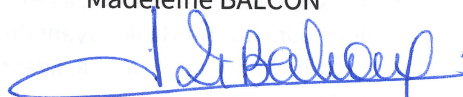
Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 avril 2025, tel qu'il a été présenté.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance
Madeleine BALCON



Le maire,
Olivier BOURJOT



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250527-Del_2025_027-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHESSY

Délibération n° 2025.028		
Date de convocation : 16/05/2025		Date d’affichage : 16/05/2025
L'an deux mille vingt-cinq, le 23 mai à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 16 mai 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.		
Membres en exercice : 29	Membres présents : 18	Nombre de votants : 25
Étaient présents : Mesdames et Messieurs POILPRET, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, LENGLET, POURCHET, MANETTI, WURTZ, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, TARTARE, VERGNAUD, LAURENT, DICHARA, GUILLAUME, MARSAUD, TIMBRANDY, SECK Absents ayant donné pouvoir : Madame Maithée URETA, ayant donné pouvoir à Madame Madeleine BALCON Monsieur Antoine POUPART, ayant donné pouvoir à Monsieur Paul WURTZ Monsieur Laurent HENRY, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle POILPRET Madame Samira BOULANGER, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick LENGLET Madame Florence CACHEUX, ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent ETIENNE Monsieur Jean-Pierre GALLARDO, ayant donné pouvoir à Monsieur Fabio TIMBRANDY Madame Béatrice DIDES-SCHUMACHER, ayant donné pouvoir à Monsieur Ousseynou SECK Absence excusée : Monsieur Olivier BOURJOT, le Maire Absents : Madame Sandrine LECOLLE Monsieur Benoît FROMEAUX Madame Malika AMEDDAH A été élue secrétaire : Madame Madeleine BALCON		
OBJET	Adoption du compte financier unique 2024 du budget principal et des budgets annexes	
Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit : Vu la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2024 de finances pour 2025 et notamment son article 205 ; Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-1 et suivant ;		

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250527-Del_2025_028-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Délibération n° 2025.028

Vu l'avis de la commission finances en date du 14 mai 2025 ;

Considérant que, dans les séances où le compte financier unique est débattu, le conseil municipal élit son président dans la mesure où le Maire ne participe pas au vote et quitte la salle ;

Considérant que Monsieur Pierre-Henri DICHARA a été désigné pour suppléer le Maire pendant ce laps de temps ;

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au Compte Administratif ainsi qu'au Compte de Gestion dans une démarche d'amélioration de la qualité des comptes.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que les résultats comptables de l'année 2024 retracés dans les écritures du CFU sur le budget principal et les budgets annexes s'établissent comme suit :

Budget de la Commune

SECTION INVESTISSEMENT		
Recettes exercice 2024	1	19 583 466,69 €
Dépenses exercice 2024	2	8 931 867,76 €
Solde exercice 2024	3 = 1-2	10 651 598,93 €
Résultats antérieurs reportés	4	4 322 170,51 €
Solde de clôture :	3+4	14 973 769,44 €

SECTION FONCTIONNEMENT		
Recettes exercice 2024	1	19 508 216,11 €
Dépenses exercice 2024	2	13 780 435,47 €
Solde exercice 2024	3 = 1-2	5 727 780,64 €
Résultats antérieurs reportés	4	198 293,47 €

Solde de clôture :	3+4	5 926 074,11 €
--------------------	-----	----------------

Budget annexe ATELIERS A

SECTION INVESTISSEMENT		
Recettes exercice 2024	1	2 234 368,54 €

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250527-Del_2025_028-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Délibération n° 2025.028

Dépenses exercice 2024	2	1 138 589,64 €
Solde exercice 2024	3 = 1-2	1 095 778,90 €
Résultats antérieurs reportés	4	- 1 669 572,96 €
Solde de clôture :	3+4	- 573 794,06 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes exercice 2024	1	1 038 522,48 €
Dépenses exercice 2024	2	141 523,88 €
Solde exercice 2024	3 = 1-2	896 998,60 €
Résultats antérieurs reportés	4	207 917,43 €
Solde de clôture :	3+4	1 104 916,03 €

Budget annexe Villa E**SECTION INVESTISSEMENT**

Recettes exercice 2024	1	113 116,91 €
Dépenses exercice 2024	2	2 769 400,00 €
Solde exercice 2024	3 = 1-2	- 2 656 283,09 €
Résultats antérieurs reportés	4	2 569 450,26 €
Solde de clôture :	3+4	- 86 832,83 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes exercice 2024	1	298 272,14 €
Dépenses exercice 2024	2	212 236,16 €
Solde exercice 2024	3 = 1-2	86 035,98 €
Résultats antérieurs reportés	4	1 902,45 €
Solde de clôture :	3+4	87 938,43 €

Budget annexe Cinéma**SECTION INVESTISSEMENT**

Recettes exercice 2024	1	76 868,20 €
Dépenses exercice 2024	2	78 948,00 €
Solde exercice 2024	3 = 1-2	- -2 079,80 €
Résultats antérieurs reportés	4	- 74 916,38 €

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250527-Del_2025_028-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Délibération n° 2025.028

Solde de clôture :

3+4

- 76 996,18 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes exercice 2024

1

127 725,70 €

Dépenses exercice 2024

2

62 898,24 €

Solde exercice 2024

3 = 1-2

64 827,46 €

Résultats antérieurs reportés

4

1 010,96 €

Solde de clôture :

3+4

65 838,42 €

Considérant que Monsieur le Maire a quitté la salle du Conseil municipal ;

L'exposé du rapporteur entendu,

Sur proposition du Conseiller municipal délégué aux finances,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité des votants :

DIT que le Compte Financier Unique du budget principal et des budgets annexes ci-après annexés n'appellent pas de remarques particulières.

APPROUVE les Comptes Financiers Unique 2024 du budget principal et des budgets annexés.

INDIQUE que monsieur le Maire n'a pas pris part aux débats ni au vote.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance
Madeleine BALCON



Le maire,
Olivier BOURJOT



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250527-Del_2025_028-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHESSY

Délibération n° 2025.029		
Date de convocation : 16/05/2025		Date d’affichage : 16/05/2025
L'an deux mille vingt-cinq, le 23 mai à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 16 mai 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.		
Membres en exercice : 29	Membres présents : 19	Nombre de votants : 26
Étaient présents : Mesdames et Messieurs BOURJOT, POILPRET, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, LENGLET, POURCHET, MANETTI, WURTZ, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, TARTARE, VERGNAUD, LAURENT, DICHARA, GUILLAUME, MARSAUD, TIMBRANDY, SECK Absents ayant donné pouvoir : Madame Maithée URETA, ayant donné pouvoir à Madame Madeleine BALCON Monsieur Antoine POUPART, ayant donné pouvoir à Monsieur Paul WURTZ Monsieur Laurent HENRY, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle POILPRET Madame Samira BOULANGER, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick LENGLET Madame Florence CACHEUX, ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent ETIENNE Monsieur Jean-Pierre GALLARDO, ayant donné pouvoir à Monsieur Fabio TIMBRANDY Madame Béatrice DIDES-SCHUMACHER, ayant donné pouvoir à Monsieur Ousseynou SECK Absents : Madame Sandrine LECOLLE Monsieur Benoît FROMEAUX Madame Malika AMEDDAH A été élue secrétaire : Madame Madeleine BALCON		
OBJET	Affectation des résultats 2024 du budget de la commune et des budgets	
Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit : Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-31 ; Vu l’avis de la commission finances en date du 14 mai 2024 ; Considérant la délibération 2024-049 du 4 octobre 2024, portant création du budget Gestion Immobilière ;		

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250527-Del_2025_029-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Délibération n° 2025.029

Considérant que le Conseil municipal a voté le 23 mai 2025, le compte financier unique du budget principal et de chaque budget annexe ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024, issus du compte administratif ;

Considérant que le budget supplémentaire, soumis à l'approbation du Conseil municipal le 23 mai 2025, reprend ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2025 ;

Considérant que les résultats se présentent comme suit :

Sur le budget principal :

Excédent de fonctionnement	+ 5 926 074,11 €
Excédent d'investissement	+ 14 973 769,44 €
Soit un résultat de clôture de	+ 20 899 843,55 €

Sur le budget annexe Ateliers A :

Excédent de fonctionnement	+ 1 104 916,03 €
Déficit d'investissement	- 573 794,06 €
Soit un résultat de clôture de	+ 531 121,97 €

Sur le budget annexe Villa E :

Excédent de fonctionnement	+ 87 938,43 €
Excédent d'investissement	-86 832,83 €
Soit un résultat de clôture de	+ 1 105,60 €

Sur le budget annexe Cinéma :

Excédent de fonctionnement	+ 65 838,42 €
Déficit d'investissement	-76 996,18 €
Soit un résultat de clôture de	-11 157,76 €

L'exposé du rapporteur entendu,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

AFFECTE le résultat d'exercice comme suit :

- **Budget principal :**

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250527-Del_2025_029-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Délibération n° 2025.029

- ✓ L'excédent de fonctionnement de 5 926 074,11 € en report en section de fonctionnement au compte 002 (recettes) ;
- ✓ L'excédent d'investissement de 14 973 769,44 € en report en section d'investissement au compte 001 (recettes).

- **Budget Annexe Ateliers A :**
 - ✓ L'excédent de fonctionnement de 1 104 916,03 € en report en section de fonctionnement au compte 002 (recettes) du budget Gestion Immobilière ;
 - ✓ Le déficit d'investissement de 573 794,06 € en report en section d'investissement au compte 001 (dépenses) du budget Gestion Immobilière.

- **Budget Annexe Villa E :**
 - ✓ L'excédent de fonctionnement de 87 938,43 € en report en section de fonctionnement au compte 002 (recettes) du budget Gestion Immobilière ;
 - ✓ Le déficit d'investissement de 86 832,83 € en report en section d'investissement au compte 001 (dépenses) du budget Gestion Immobilière.

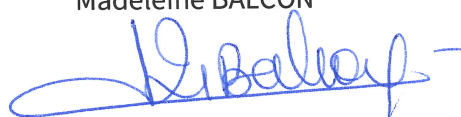
- **Budget Annexe Cinéma :**
 - ✓ L'excédent de fonctionnement de 65 838,42 € en affectation en réserve au compte 1068 en section d'investissement ;
 - ✓ Le déficit d'investissement de 76 996,18 € en report en section d'investissement au compte 001 (dépenses).

INSCRIT ces crédits aux budgets supplémentaires 2025.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance
Madeleine BALCON



Le maire,
Olivier BOURJOT

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250527-Del_2025_029-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Délibération n° 2025-029

Le budget de fonctionnement de 2025-2026 est en report en section de fonctionnement au compte 002 (recettes) ;
Le budget d'investissement de 2025-2026 est en report en section d'investissement au compte 001 (recettes) ;

Budget Annexe A :

Le budget de fonctionnement de 2025-2026 est en report en section de fonctionnement au compte 002 (recettes) du budget Gestion Immobilier ;
Le budget d'investissement de 2025-2026 est en report en section d'investissement au compte 001 (recettes) du budget Gestion Immobilier ;

Budget Annexe B :

Le budget de fonctionnement de 2025-2026 est en report en section de fonctionnement au compte 002 (recettes) du budget Gestion Immobilier ;
Le budget d'investissement de 2025-2026 est en report en section d'investissement au compte 001 (recettes) du budget Gestion Immobilier ;

Budget Annexe C :

Le budget de fonctionnement de 2025-2026 est en report en section de fonctionnement au compte 002 (recettes) ;
Le budget d'investissement de 2025-2026 est en report en section d'investissement au compte 001 (recettes) ;

Le budget de fonctionnement de 2025-2026 est en report en section de fonctionnement au compte 002 (recettes) ;

Le budget d'investissement de 2025-2026 est en report en section d'investissement au compte 001 (recettes) ;

Le budget de fonctionnement de 2025-2026 est en report en section de fonctionnement au compte 002 (recettes) ;

Le budget d'investissement de 2025-2026 est en report en section d'investissement au compte 001 (recettes) ;





EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHESSY

Délibération n° 2025.030		
Date de convocation : 16/05/2025		Date d’affichage : 16/05/2025
L'an deux mille vingt-cinq, le 23 mai à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 16 mai 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.		
Membres en exercice : 29	Membres présents : 19	Nombre de votants : 26
Étaient présents : Mesdames et Messieurs BOURJOT, POILPRET, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, LENGLET, POURCHET, MANETTI, WURTZ, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, TARTARE, VERGNAUD, LAURENT, DICHARA, GUILLAUME, MARSAUD, TIMBRANDY, SECK Absents ayant donné pouvoir : Madame Maithée URETA, ayant donné pouvoir à Madame Madeleine BALCON Monsieur Antoine POUPART, ayant donné pouvoir à Monsieur Paul WURTZ Monsieur Laurent HENRY, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle POILPRET Madame Samira BOULANGER, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick LENGLET Madame Florence CACHEUX, ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent ETIENNE Monsieur Jean-Pierre GALLARDO, ayant donné pouvoir à Monsieur Fabio TIMBRANDY Madame Béatrice DIDES-SCHUMACHER, ayant donné pouvoir à Monsieur Ousseynou SECK Absents : Madame Sandrine LECOLLE Monsieur Benoît FROMEAUX Madame Malika AMEDDAH A été élue secrétaire : Madame Madeleine BALCON		
OBJET	Budgets supplémentaires du budget principal et des budgets annexes.	
Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit : Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-31 ; Vu l’avis de la commission finances en date du 14 mai 2025 ; Considérant que le conseil d’administration peut déléguer au président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.		

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250527-Del_2025_030-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Délibération n° 2025.030

Considérant que, après le vote du compte financier unique et de l'affectation des résultats de l'exercice 2024, il convient d'intégrer ces résultats au sein du budget de l'exercice 2025 par l'intermédiaire d'une décision budgétaire appelée « budget supplémentaire » ;

Considérant que le budget supplémentaire est un acte qui remplit deux fonctions, à savoir un acte de report qui permet d'intégrer dans le budget les résultats de l'année précédente dégagés par le compte financier unique et un acte d'ajustement des prévisions votées lors du budget primitif ;

Considérant que ce budget supplémentaire s'inscrit dans la continuité des objectifs fixés dans le cadre de la stratégie financière rappelée lors du vote du budget primitif ;

Considérant qu'en tant que budget de reports, le budget supplémentaire permet d'établir un lien avec le budget de l'exercice précédent en intégrant dans le budget en cours les résultats de la gestion budgétaire antérieure constatés au compte administratif (affectation du résultat, restes à réaliser en investissement, etc.) ;

Considérant que le compte administratif 2024 a été voté ;

Considérant qu'il est donc désormais possible d'intégrer dans le présent budget supplémentaire le résultat ;

Considérant qu'en tant que budget d'ajustement, le budget supplémentaire constate l'ouverture et le financement de crédits supplémentaires non prévus au budget primitif ;

Considérant que le budget primitif est un acte de prévision ;

Considérant que certaines informations nouvelles n'ont été portées à la connaissance de la Commune que postérieurement à son adoption ;

L'exposé du rapporteur entendu,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

ADOpte les budgets supplémentaires 2025 de la ville et des budgets annexes qui s'équilibrent en recettes et en dépenses à :

Budget Principal :

Section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	RECETTES	MONTANTS EN EUROS
Chapitre 002	Report excédent de fonctionnement	+ 5 926 074,11 €
Chapitre 74	Dotations et participations	+ 115 522,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	-40 000,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 5 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250527-Del_2025_030-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Délibération n° 2025.030

Sous-Total : FONCTIONNEMENT – RECETTES

6 006 596,11 €

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	MONTANTS EN EUROS
Chapitre 011	Charges à caractère général	+ 812 687,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	24 000,00 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	219 214,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	19 044,00 €
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciations	15 000,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	4 916 651,11 €
Sous-Total : FONCTIONNEMENT – DEPENSES		6 006 596,11 €

Section d'investissement :

INVESTISSEMENT	RECETTES	MONTANTS EN EUROS
001	Solde d'exécution reporté	+14 973 769,44 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	+ 270 667,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	- 17 345 695,65 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	+ 4 916 651,11 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	+ 8 335,00 €
Sous-Total : INVESTISSEMENT – RECETTES		2 823 726,90 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	MONTANTS EN EUROS
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	+ 3 000,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	+ 18 240,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	+ 231 401,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	+ 2 557 750,90 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 5000,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	+ 8 335,00 €
Sous-Total : INVESTISSEMENT – DEPENSES		2 823 726,90 €

Budget Annexe Gestion Immobilière :

Section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	RECETTES	MONTANTS EN EUROS
002	Résultat de fonctionnement reporté	+ 532 227,57 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	- 357 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250527-Del_2025_030-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Délibération n° 2025.030

Sous-Total : FONCTIONNEMENT – RECETTES

174 827,57 €

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	MONTANTS EN EUROS
Chapitre 011	Charges à caractère général	+ 123 327,57 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	+ 12 500,00 €
Chapitre 67	Charges spécifiques	+ 5 000,00 €
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciations	+ 34 000,00 €
Sous-Total : FONCTIONNEMENT – DEPENSES		174 827,57 €

Section d'investissement :

INVESTISSEMENT	RECETTES	MONTANTS EN EUROS
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	+ 660 626,89 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	+ 100 000,00 €
Chapitre 16	Dépôts et cautionnements reçus	+ 2 000,00 €
Sous-Total : INVESTISSEMENT - RECETTES		762 626,89 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	MONTANTS EN EUROS
001	Solde d'exécution négatif reporté	- 660 626,89 €
Chapitre 16	Emprunts dettes et assimilées	+ 6 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	+ 96 000,00 €
Sous-Total : INVESTISSEMENT - DEPENSES		762 626,89 €

Budget Annexe Cinéma :

Section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	RECETTES	MONTANTS EN EUROS
002	Résultat de fonctionnement reporté	+ 65 838,42 €
Chapitre 75	Dotations et participations	- 30 000,00 €
Sous-Total : FONCTIONNEMENT – RECETTES		+ 35 838,42 €

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	MONTANTS EN EUROS
----------------	----------	----------------------

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250527-Del_2025_030-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Délibération n° 2025.030

Chapitre 011	Charges à caractère général	+ 24 680,66 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	+ 11 157,76 €
Sous-Total : FONCTIONNEMENT - DEPENSES		+ 35 838,42 €

Section d'investissement :

INVESTISSEMENT	RECETTES	MONTANTS EN EUROS
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	+ 65 838,42 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	+ 11 157,76 €
Sous-Total : INVESTISSEMENT - RECETTES		+ 76 996,18 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	MONTANTS EN EUROS
001	Solde d'exécution négatif reporté	+ 76 996,18 €
Sous-Total : INVESTISSEMENT - DEPENSES		+ 76 996,18 €

AUTORISE le Président à procéder, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance
Madeleine BALCON



Le maire,
Olivier BOURJOT



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250527-Del_2025_030-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Délibération n° 2025_030

Chapitre 011	Charges à caractère général	+ 24 380,66 €
Chapitre 021	Virement à la section d'investissement	- 11 157,96 €

Section d'investissement

Chapitre 10	Dotations for de biens réservés	+ 23 830,13 €
Chapitre 031	Virement de la section de fonctionnement	- 11 157,96 €

Chapitre 011	Charges à caractère général	+ 24 380,66 €
Chapitre 021	Virement à la section d'investissement	- 11 157,96 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire

Le Vice-Maire

Le Secrétaire Général

Le Président du Conseil Municipal

[Signature]



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHESSEY

Délibération n° 2025.031		
Date de convocation : 16/05/2025		Date d’affichage : 16/05/2025
L'an deux mille vingt-cinq, le 23 mai à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 16 mai 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.		
Membres en exercice : 29	Membres présents : 19	Nombre de votants : 26
Étaient présents : Mesdames et Messieurs BOURJOT, POILPRET, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, LENGLET, POURCHET, MANETTI, WURTZ, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, TARTARE, VERGNAUD, LAURENT, DICHARA, GUILLAUME, MARSAUD, TIMBRANDY, SECK Absents ayant donné pouvoir : Madame Maithée URETA, ayant donné pouvoir à Madame Madeleine BALCON Monsieur Antoine POUPART, ayant donné pouvoir à Monsieur Paul WURTZ Monsieur Laurent HENRY, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle POILPRET Madame Samira BOULANGER, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick LENGLET Madame Florence CACHEUX, ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent ETIENNE Monsieur Jean-Pierre GALLARDO, ayant donné pouvoir à Monsieur Fabio TIMBRANDY Madame Béatrice DIDES-SCHUMACHER, ayant donné pouvoir à Monsieur Ousseynou SECK Absents : Madame Sandrine LECOLLE Monsieur Benoît FROMEAUX Madame Malika AMEDDAH A été élue secrétaire : Madame Madeleine BALCON		
OBJET	Renouvellement de la convention relative à la mise à disposition d’abris-voyageurs	
Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit : Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu la convention de mise à disposition gratuite de trois abris voyageurs entre le Département et la Commune de Chessy, signée précédemment, concernant les abris situés avenue Thibault de Champagne et route de Jablines ;		

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250527-Del_2025_031-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Délibération n° 2025.031

Considérant que ladite convention arrive à échéance ;

Considérant la nécessité de renouveler cette convention pour une durée de cinq ans ;

Considérant que cette mise à disposition demeure gratuite, mais que la Commune s'engage à respecter diverses obligations d'entretien, de sécurité et d'information, notamment :

- le règlement des consommations électriques liées à l'éclairage public des abris voyageurs,
- le nettoyage des sols aux abords de chaque abri, y compris le ramassage des débris en cas de bris de glace ou autre dégradation, dans les meilleurs délais après constat,
- l'entretien des végétaux à proximité des abris (taille, élagage, etc.),
- l'interdiction d'installer ou de laisser installer tout élément pouvant nuire à la structure ou à l'esthétique des abris, ou gêner leur utilisation sans l'accord préalable et écrit du Département,
- l'obligation d'informer sans délai la Direction des Transports du Département de toute dégradation constatée ;

L'exposé du rapporteur entendu,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le renouvellement de la convention relative à la mise à disposition gratuite des deux abris voyageurs situés avenue Thibault de Champagne et route de Jablines, telle que jointe en annexe à la présente délibération, pour une durée de cinq ans.

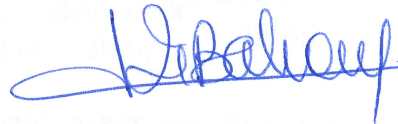
AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance

Madeleine BALCON



Le maire,
Olivier BOURJOT

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250527-Del_2025_031-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHESSY

Délibération n° 2025.032		
Date de convocation : 16/05/2025		Date d’affichage : 16/05/2025
L'an deux mille vingt-cinq, le 23 mai à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 16 mai 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.		
Membres en exercice : 29	Membres présents : 19	Nombre de votants : 26
Étaient présents : Mesdames et Messieurs BOURJOT, POILPRET, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, LENGLET, POURCHET, MANETTI, WURTZ, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, TARTARE, VERGNAUD, LAURENT, DICHARA, GUILLAUME, MARSAUD, TIMBRANDY, SECK Absents ayant donné pouvoir : Madame Maithée URETA, ayant donné pouvoir à Madame Madeleine BALCON Monsieur Antoine POUPART, ayant donné pouvoir à Monsieur Paul WURTZ Monsieur Laurent HENRY, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle POILPRET Madame Samira BOULANGER, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick LENGLET Madame Florence CACHEUX, ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent ETIENNE Monsieur Jean-Pierre GALLARDO, ayant donné pouvoir à Monsieur Fabio TIMBRANDY Madame Béatrice DIDES-SCHUMACHER, ayant donné pouvoir à Monsieur Ousseynou SECK Absents : Madame Sandrine LECOLLE Monsieur Benoît FROMEAUX Madame Malika AMEDDAH A été élue secrétaire : Madame Madeleine BALCON		
OBJET	Organisation d’un séjour de jeunesse	
Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit : Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Considérant la volonté de la Commune de Chessy de favoriser l’épanouissement, l’autonomie et la citoyenneté des jeunes par des actions éducatives et des séjours collectifs ; Considérant le projet porté par le service jeunesse visant à organiser un mini-séjour estival		

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250527-Del_2025_032-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Délibération n° 2025.032

du mardi 29 au jeudi 31 juillet 2025, à destination des jeunes âgés de 11 à 17 ans adhérents au service jeunesse ;

Considérant que ce séjour se déroulera à LES LOGES (Seine-Maritime), à proximité d'Étretat, avec un hébergement prévu au sein du site Étretat Aventure, en tentes dômes équipées de lits de camp ;

Considérant que le programme pédagogique comprend des activités de pleine nature et de découverte du patrimoine (accrobranche, vélo-rail, visite des falaises, veillées collectives),
Considérant que le transport sera assuré par la location de deux mini-bus pour l'ensemble du séjour ;

Considérant que le coût total du séjour s'élève à 2 810,20 € pour 16 jeunes et 2 encadrants, soit un coût individuel de 175,64 € par jeune ;

Considérant la volonté de la Commune de rendre ce séjour accessible à toutes les familles en fixant une participation financière à 80 € par jeune, le solde étant pris en charge par la collectivité ;

L'exposé du rapporteur entendu,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'organisation du mini-séjour estival à destination des jeunes de 11 à 17 ans.

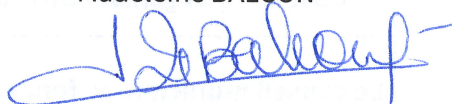
FIXE la participation des familles à **80 € par jeune**, la différence étant couverte par le budget communal.

AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance
Madeleine BALCON



Le maire,
Olivier BOURJOT

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250527-Del_2025_032-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHESSY

Délibération n° 2025.033		
Date de convocation : 16/05/2025		Date d’affichage : 16/05/2025
L'an deux mille vingt-cinq, le 23 mai à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 16 mai 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.		
Membres en exercice : 29	Membres présents : 19	Nombre de votants : 26
Étaient présents : Mesdames et Messieurs BOURJOT, POILPRET, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, LENGLET, POURCHET, MANETTI, WURTZ, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, TARTARE, VERGNAUD, LAURENT, DICHARA, GUILLAUME, MARSAUD, TIMBRANDY, SECK Absents ayant donné pouvoir : Madame Maithée URETA, ayant donné pouvoir à Madame Madeleine BALCON Monsieur Antoine POUPART, ayant donné pouvoir à Monsieur Paul WURTZ Monsieur Laurent HENRY, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle POILPRET Madame Samira BOULANGER, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick LENGLET Madame Florence CACHEUX, ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent ETIENNE Monsieur Jean-Pierre GALLARDO, ayant donné pouvoir à Monsieur Fabio TIMBRANDY Madame Béatrice DIDES-SCHUMACHER, ayant donné pouvoir à Monsieur Ousseydou SECK Absents : Madame Sandrine LECOLLE Monsieur Benoît FROMEAUX Madame Malika AMEDDAH A été élue secrétaire : Madame Madeleine BALCON		
OBJET	Mise à disposition à titre gracieux de locaux communaux dans le cadre du dispositif « Ecole ouverte – Vacances apprenantes ».	
Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit : Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5216-1 et suivants relatifs à l’action éducative communale ; Vu le Code de l’éducation, notamment les articles L.421-10 et L.212-15 ; Vu la circulaire ministérielle du 3 juin 2020 relative au plan <i>Vacances apprenantes</i>,		

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250527-Del_2025_033-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Délibération n° 2025.033

Vu la note du 5 avril 2024 du ministère de l'Éducation nationale appelant à la reconduction du dispositif *École ouverte – Vacances apprenantes* pour l'année 2024 et les années suivantes ;

Vu les instructions académiques et départementales relatives aux modalités locales de mise en œuvre ;

Considérant que le ministère de l'Éducation nationale poursuit, à l'échelle nationale, le déploiement du dispositif *École ouverte – Vacances apprenantes*, à destination des élèves les plus éloignés de la réussite scolaire ou nécessitant un accompagnement renforcé ;

Considérant que la commune de Chessy a été sollicitée pour mettre à disposition, à titre gracieux, des locaux dans l'enceinte de l'école Tournesol ;

Considérant que cette mise à disposition comprend 4 salles de classe, la cour de récréation et la salle de motricité ;

Considérant que cette démarche s'inscrit dans la politique municipale de soutien à la réussite éducative et à la lutte contre le décrochage scolaire ;

Considérant que cette mise à disposition fait l'objet d'une convention avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne, précisant les modalités d'utilisation, de responsabilité et d'assurance des locaux ;

L'exposé du rapporteur entendu,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux scolaires communaux (école Tournesol) dans le cadre du dispositif *École ouverte – Vacances apprenantes*.

APPROUVE la convention annexée à la présente délibération, encadrant cette mise à disposition.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention, tout document nécessaire à sa mise en œuvre, ainsi que ses éventuels avenants ou reconductions.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance
Madeleine BALCON

Le maire,
Olivier BOURJOT



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250527-Del_2025_033-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHESSY

Délibération n° 2025.034		
Date de convocation : 16/05/2025		Date d’affichage : 16/05/2025
L'an deux mille vingt-cinq, le 23 mai à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 16 mai 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.		
Membres en exercice : 29	Membres présents : 19	Nombre de votants : 26
Étaient présents : Mesdames et Messieurs BOURJOT, POILPRET, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, LENGLET, POURCHET, MANETTI, WURTZ, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, TARTARE, VERGNAUD, LAURENT, DICHARA, GUILLAUME, MARSAUD, TIMBRANDY, SECK Absents ayant donné pouvoir : Madame Maithée URETA, ayant donné pouvoir à Madame Madeleine BALCON Monsieur Antoine POUPART, ayant donné pouvoir à Monsieur Paul WURTZ Monsieur Laurent HENRY, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle POILPRET Madame Samira BOULANGER, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick LENGLET Madame Florence CACHEUX, ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent ETIENNE Monsieur Jean-Pierre GALLARDO, ayant donné pouvoir à Monsieur Fabio TIMBRANDY Madame Béatrice DIDES-SCHUMACHER, ayant donné pouvoir à Monsieur Ousseynou SECK Absents : Madame Sandrine LECOLLE Monsieur Benoît FROMEAUX Madame Malika AMEDDAH A été élue secrétaire : Madame Madeleine BALCON		
OBJET	Adhésion de la commune à un groupement de commandes pour la fourniture d’un espace Numérique de Travail (ENT) pour les écoles communales.	
Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit : Vu le Code général des Collectivités territoriales ; Vu le Code de l’éducation ; Considérant la compétence de la commune en matière d’équipement des écoles élémentaires et maternelles ;		

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250527-Del_2025_034-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Délibération n° 2025.034

Considérant l'évolution des pratiques pédagogiques et les recommandations du ministère de l'Éducation nationale en faveur de la généralisation des Espaces Numériques de Travail (ENT) dans les écoles primaires ;

Considérant l'expérimentation menée sur deux ans par l'académie de Créteil, ayant permis de valider plusieurs solutions ENT répondant aux exigences de sécurité, de conformité au RGPD, d'ergonomie et d'efficacité pédagogique ;

Considérant que pour l'année scolaire 2024-2025, l'académie prendra en charge l'intégralité du coût de mise en place et d'abonnement ;

Considérant qu'à compter de la rentrée 2025-2026, la charge du financement du dispositif sera transférée aux communes ;

Considérant la proposition de l'académie de constituer un groupement de commandes auquel les communes peuvent adhérer afin de bénéficier d'un tarif mutualisé, d'un pilotage académique intégré et d'un accompagnement technique par la DRANE (Délégation régionale académique au numérique éducatif) ;

Considérant que la commune de Chessy, comptant 4 écoles, serait engagée sur un coût annuel maximal de 800 € TTC, pour une durée de quatre ans ;

Considérant la volonté de la commune de poursuivre son engagement en faveur du développement du numérique éducatif et de l'égalité d'accès aux outils numériques ;

L'exposé du rapporteur entendu,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVER l'adhésion de la commune de Chessy au groupement de commandes proposé par l'académie de Créteil pour la fourniture, la gestion et l'accompagnement des Espaces Numériques de Travail (ENT) à destination des écoles primaires.

DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal des exercices concernés.

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250527-Del_2025_034-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

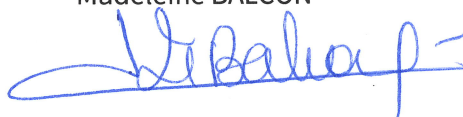
Délibération n° 2025.034

AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion, ainsi que tout avenant ou reconduction afférente à cette démarche.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance
Madeleine BALCON



Le maire,
Olivier BOURJOT



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250527-Del_2025_034-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Délibération n° 2025.034

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de la commission de l'urbanisme relative à la modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de [nom de la commune] en vue de la mise à jour de la zonification d'habitat individuel (ZHI) et de la création d'une zone d'habitat individuel à caractère rural (ZHI-CR).

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité la délibération suivante :

Le conseil municipal a décidé de :

1. Approuver la modification du PLU de la commune de [nom de la commune] en vue de la mise à jour de la zonification d'habitat individuel (ZHI) et de la création d'une zone d'habitat individuel à caractère rural (ZHI-CR).

2. Autoriser le maire à signer la délibération de modification du PLU et à la déposer en préfecture.

3. Autoriser le maire à signer la délibération de modification du PLU et à la déposer en préfecture.





EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHESSY

Délibération n° 2025.035		
Date de convocation : 16/05/2025		Date d’affichage : 16/05/2025
L'an deux mille vingt-cinq, le 23 mai à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 16 mai 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.		
Membres en exercice : 29	Membres présents : 19	Nombre de votants : 26
Étaient présents : Mesdames et Messieurs BOURJOT, POILPRET, CAMBRAVE, VUITTENEZ, BALCON, LENGLET, POURCHET, MANETTI, WURTZ, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, TARTARE, VERGNAUD, LAURENT, DICHARA, GUILLAUME, MARSAUD, TIMBRANDY, SECK Absents ayant donné pouvoir : Madame Maithée URETA, ayant donné pouvoir à Madame Madeleine BALCON Monsieur Antoine POUPART, ayant donné pouvoir à Monsieur Paul WURTZ Monsieur Laurent HENRY, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle POILPRET Madame Samira BOULANGER, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick LENGLET Madame Florence CACHEUX, ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent ETIENNE Monsieur Jean-Pierre GALLARDO, ayant donné pouvoir à Monsieur Fabio TIMBRANDY Madame Béatrice DIDES-SCHUMACHER, ayant donné pouvoir à Monsieur Ousseynou SECK Absents : Madame Sandrine LECOLLE Monsieur Benoît FROMEAUX Madame Malika AMEDDAH A été élue secrétaire : Madame Madeleine BALCON		
OBJET	Avis de la commune de Chessy concernant le projet de PLUi arrêté par Val d’Europe Agglomération le 14 mars 2025	
Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit : Vu le Code général des Collectivités territoriales ; Vu le Code de l’Urbanisme ; Vu la délibération n° 18-11-05 du conseil communautaire du 20 décembre 2018 fixant les modalités de collaboration avec les communes membres dans le cadre de l’élaboration du Plan local d’urbanisme intercommunal (PLUI) ;		

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250527-Del_2025_035-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Délibération n° 2025.035

Vu la délibération n° 20-02-10 du conseil communautaire du 27 février 2020 prescrivant l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), de la communauté d'agglomération Val d'Europe Agglomération (VEA) et fixant les modalités de concertation avec la population ;

Vu la délibération n° 23-11-07 du conseil communautaire du 9 novembre 2023 relative au débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de la VEA ;

Vu la séance du conseil municipal en date du 9 juin 2023 actant le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) de la Communauté d'agglomération Val d'Europe Agglomération, qui s'est tenu lors du Conseil communautaire du 9 novembre 2023 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Val d'Europe Agglomération n° 25-03a-01 du 14 mars 2025 tirant le bilan de la concertation et l'arrêt du PLUI ;

Vu le dossier d'arrêt de projet du PLUI de VEA et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), le règlement, les documents graphiques et les annexes ;

Considérant qu'il convient de dissocier les remarques liées au projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et aux orientations d'aménagement et de programmation (OAP), qui concerne l'ensemble du territoire VEA, des remarques directement liées à l'application du règlement présenté et à son impact sur le projet territorial de la commune, la commune après avoir étudié les documents, émet un avis favorable ;

L'exposé du rapporteur entendu,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

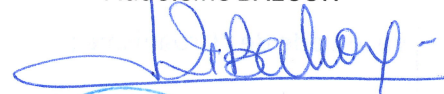
EMET un avis favorable sur le projet de PLUI arrêté par le conseil communautaire en date du 14 mars 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant ;

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance
Madeleine BALCON



Le maire,
Olivier BOURJOT

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250527-Del_2025_035-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHESSY

Délibération n° 2025.036		
Date de convocation : 16/05/2025		Date d’affichage : 16/05/2025
L'an deux mille vingt-cinq, le 23 mai à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 16 mai 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.		
Membres en exercice : 29	Membres présents : 19	Nombre de votants : 26
Étaient présents : Mesdames et Messieurs BOURJOT, POILPRET, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, LENGLET, POURCHET, MANETTI, WURTZ, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, TARTARE, VERGNAUD, LAURENT, DICHARA, GUILLAUME, MARSAUD, TIMBRANDY, SECK Absents ayant donné pouvoir : Madame Maithée URETA, ayant donné pouvoir à Madame Madeleine BALCON Monsieur Antoine POUPART, ayant donné pouvoir à Monsieur Paul WURTZ Monsieur Laurent HENRY, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle POILPRET Madame Samira BOULANGER, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick LENGLET Madame Florence CACHEUX, ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent ETIENNE Monsieur Jean-Pierre GALLARDO, ayant donné pouvoir à Monsieur Fabio TIMBRANDY Madame Béatrice DIDES-SCHUMACHER, ayant donné pouvoir à Monsieur Ousseynou SECK Absents : Madame Sandrine LECOLLE Monsieur Benoît FROMEAUX Madame Malika AMEDDAH A été élue secrétaire : Madame Madeleine BALCON		
OBJET	Acquisition des parcelles cadastrées AD 43, AD 46, AD 114, AD 131, AD 153 et AD 172 situées en zone N du PLUi, en Espace Boisé Classé (EBC) et en Espace Naturel Sensible (ENS), sises, lieux-dits « Les Chapettes », « Les Hauts Châteaux » et « Le Saut Louvet », pour une superficie totale de 2 076m²	
Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit : Vu le Code général des Collectivités territoriales ; Vu le Code de l’Urbanisme ;		

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250527-Del_2025_036-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Délibération n° 2025.036

Considérant que les parcelles cadastrées AD 43, AD 46, AD 114, AD 131, AD 153 et AD 172 sont situées en zone N du PLUi, en Espace Boisé Classé (EBC) et en Espace Naturel Sensible (ENS) ;

Considérant que ces parcelles ont une superficie de :

- 335 m² pour la parcelle AD 43,
- 458 m² pour la parcelle AD 46,
- 582 m² pour la parcelle AD 114,
- 71 m² pour la parcelle AD 131,
- 332 m² pour la parcelle AD 153,
- 298 m² pour la parcelle AD 172,

Considérant que ces parcelles sont sises lieux-dits « Les Chapettes », « Les Hauts Châteaux » et « Le Saut Louvet » ;

Considérant que les propriétaires ont contacté la commune afin de lui proposer d'en faire l'acquisition ;

Considérant que le Service des Domaines a été consulté en date du 1^{er} avril 2025 ;

Considérant qu'une négociation a été menée avec les propriétaires pour un montant de 24 912€ ;

L'exposé du rapporteur entendu,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE l'acquisition des parcelles cadastrées AD 43, AD 46, AD 114, AD 131, AD 153 et AD 172 d'une superficie totale de 2 076m² au prix de 24 912€ ; les frais d'acte sont à la charge de la Commune.

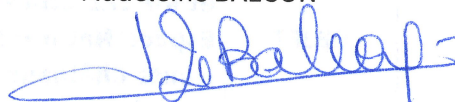
AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à l'acquisition de ces parcelles.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance

Madeleine BALCON



Le maire,
Olivier BOURJOT

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250527-Del_2025_036-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025